

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 600 Vœu relatif à la lutte contre les bandes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le phénomène des rixes, en augmentation à Paris, implique de nombreux jeunes, parfois mineurs, faisant preuve d'une extrême violence à la fois verbale et physique ;

Considérant l'exaspération des habitants, des familles et des associations ;

Considérant le Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 comprenant entre autres une fiche visant à « lutter contre la délinquance des bandes » dont l'un des objectifs est de « mieux connaître les regroupements, leurs lieux d'action et identifier leurs membres » ;

Considérant que la Ville de Paris a lancé le 3 octobre les États Généraux de la prévention des rixes visant l'élaboration d'une stratégie coordonnée de prévention, en présence du Procureur de Paris, du Préfet de Police et du Recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que le ministre de l'Intérieur a annoncé le 25 octobre 2018 une refonte du plan de lutte contre les bandes datant de 2010 afin de s'adapter au nouveau profil des bandes, plus violentes et jeunes ;

Considérant ainsi le renforcement des services de renseignement et le travail d'identification des individus appuyé sur une cartographie détaillée ; le renforcement de l'action de la police judiciaire avec la désignation d'enquêteurs spécialisés en lien avec les parquets compétents ; la désignation de référents spécialisés dans les bandes dans les unités de police et de gendarmerie qui travailleront avec les élus, associations, bailleurs sociaux, etc. ; l'affectation de dix gardiens de la paix supplémentaires au commissariat du XIXe arrondissement ;

Considérant que les objectifs de la Ville et de l'État peuvent se rejoindre et la nécessité dès lors de coordonner les différentes actions pour une meilleure efficacité ;

Considérant le travail minutieux effectué par les agents de la cellule de suivi du plan « Bandes » (CSPB), lancé en 2010 dans le cadre du plan préfectoral de lutte contre les bandes ;

Sur proposition de Julien BARGETON et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris continue ce travail avec ses partenaires associatifs, habitants, institutionnels et bailleurs sociaux pour améliorer la prévention de ce phénomène, la prise en charge des jeunes concernés et de leurs familles, et les réponses à apporter tant en matière de sécurité que de prévention par l'ensemble des institutions.
- Que la Ville de Paris présente aux élus un bilan d'étape sur les avancées concrètes du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 et notamment sur la partie consacrée à la lutte contre la délinquance des bandes (fiche action 3.8) avec remise d'un document synthétique ;
- Qu'une attention particulière puisse être accordée au phénomène des « bandes de filles » dans les différentes actions, études et discussions menées.